

COMMUNE DE FONTENAY LE PESNEL

COMPTE RENDU

MERCREDI 9 MARS 2022

Nombre de Membres			Date de la convocation	Date affichage
Présents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	02/03/2022	02/03/2022
11	15	11		

L'an deux mille vingt-deux le 10 mars à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 02/03/2022 s'est réuni en séance ordinaire sur convocation du Maire Richard VILLECHENON.

Etaient Présents : Magali LECORNU, David PORTEMONT, Marie- Claire LAURENCE, Isabelle LECONTE, Bruno BASLY, Wilfred LEGRAS, Vincent LEMAIGRE DIT DEMESNIL, Charène GUERIN, Christian GUESDON, Martine HOUSSIN.

Absents Excusés : Christophe ROUSSEAU (Pouvoir à Magali LECORNU), Bertrand LEPICARD (Pouvoir à David PORTEMONT), Manuela LAURENT (Pouvoir à Marie-Claire LAURENCE), Jérémy FANET (pouvoir à Christian GUESDON)

APPROBATION DU COMPTE RENDU 31 JANVIER 2022

Vote : Unanime Pour Contre Abstention - . .

Chirrtian GUESDON annonce au Conseil Municipal qu'il démissionne de la Commission Urbanisme.
Monsieur le Maire en prend acte.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 -COMMUNE 178 00 -

AFFECTATION DU RESULTAT

EXPOSE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal :

- que le Compte de Gestion 2021 du Budget Communal présenté par Monsieur le Trésorier Payeur de la DGFIP de Bayeux est stricto sensu identique au Compte Administratif 2021 du Budget de la Commune.

PROPOSE

Vu les articles 11612-1 et suivants du Code Général des Collectivités

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal devront décider d'approuver le compte de Gestion 2021 et de voter le Compte Administratif 2021 de la Commune arrêté comme suit :

Fonctionnement	Recettes	Dépenses	
Résultat 2021	571 698.97	425 309.32	146 659.65
Report			277 440.31
RESULTAT EXCEDENTAIRE EN RECETTES DE FONCTIONNEMENTF '002			424 099.6
Investissement	Recettes	Dépenses	
Résultat 2021	598 721.10	304 351.35	294 369.75
Report			206 043.57
SOLDE EXCEDENTAIRE D'EXECUTION EN RECETTES D'INVESTISSEMENT 001			88 326.18
RAR	19 766.00	89 530.81	-69 764.81
Excédent			18 561.37

Pas d'affectation de résultat en 1068

Vote : Unanime Pour Contre 0 Abstention

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 -ASSAINISSEMENT 178 02 -

AFFECTATION DU RESULTAT

EXPOSE

Monsieur le maire expose aux membres du Conseil Municipal :

- Que le Compte de Gestion 2021 du Budget Communal présenté par Monsieur le Trésorier Payeur de la DGFIP de Bayeux est stricto sensu identique au Compte Administratif 2021 du Budget Assainissement de la Commune.

PROPOSE

Vu les articles 11612-1 et suivants du Code Général des Collectivités

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal devront décider d'approuver le compte de Gestion 2021 et de voter le Compte Administratif 2021 de l'Assainissement arrêté comme suit :

Fonctionnement	Recettes	Dépenses	
Résultat 2021	45 047.20	60 617.98	-15 570.78
Report			131 888.90

RESULTAT EXCEDENTAIRE EN RECETTES DE FONCTIONNEMENTF 02			116 318.12
Investissement	Recettes	Dépenses	
Résultat 2021	186 294.44	95 675.88	95 675.88
Report			-7 228.81
SOLDE EXCEDENTAIRE D'EXECUTION EN RECETTES INVESTISSEMENT 001			84 019.63
			- 80 840.83
RAR	32 664.44	113 505.27	
Excédant			3 178.80
Pas d'affectation de résultat en 1068			

Vote :	Unanime	Pour	Contre	0 Abstention
---------------	----------------	------	--------	--------------

APPROPRIATION DU COMPTE DE GESTION 2021- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 -POLE COMMERCIAL 178 03 - AFFECTATION DU RESULTAT

EXPOSE

Monsieur le maire expose aux membres du Conseil Municipal :

- que le Compte de Gestion 2021 du Budget Communal présenté par Monsieur le Trésorier Payeur de la DGFIP de Bayeux est stricto sensu identique au Compte Administratif 2021 du Budget du Pôle Commercial de la Commune.

PROPOSE

Vu les articles 11612-1 et suivants du Code Général des Collectivités

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal devront décider d'approuver le compte de Gestion 2021 et de voter le Compte Administratif 2021 du Pôle Commercial arrêté comme suit :

Fonctionnement	Recettes	Dépenses	
Résultat 2021	12 550.00	5 663.33	6 884.67
Report			-15 882.49
RESULTAT DEFICITAIRES EN DEPENSES DE FONCTIONNEMENTF 02			-8 997.82
Investissement	Recettes	Dépenses	
Résultat 2021	203 417.47	372013.93	- 168 596.46
Report			129 385.38
SOLDE DEFICITAIRE D'EXECUTION EN DEPENSES INVESTISSEMENT 001			- 39 2 11.08
RAR	50 000.00	7 988.92	42 011.08
Excédent			2 800.00
Pas d'affectation de résultat en 1068			

Vote :	Unanime	Pour	Contre	0 Abstention
---------------	----------------	------	--------	--------------

Adoption du taux de fongibilité pour les virements de chapitre à chapitre (Hors Dépenses du personnel) accordé au Maire

EXPOSE

Monsieur le maire expose aux membres du Conseil Municipal :

- Avec l'adoption du référentiel M57, La fongibilité des crédits consiste en la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée par l'assemblée délibérante et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de la section conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT. Dans le cadre du référentiel M57, comme pour les autres instructions, les virements de crédits sont possibles sur décision de l'exécutif à l'intérieur d'un même chapitre.
- Ces virements ne sont réguliers que s'ils ont fait l'objet d'une décision expresse de l'exécutif. Cette décision est un acte soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'Etat, chargé de leur contrôle. Le représentant de l'État contrôle en particulier le bon respect de la limite maximum des virements autorisés par l'assemblée délibérante, fixée au maximum à 7,5 % des dépenses réelles de la section hors dépenses de personnel. Ces virements sont également transmis au comptable public, de manière à ce qu'il reste en mesure de procéder au contrôle de la disponibilité des crédits dans Helios au niveau de chaque chapitre.
- Au-delà du plafond fixé par l'assemblée délibérante jusqu'à 7,5 %, les virements de chapitre à chapitre nécessitent le vote par l'assemblée délibérante d'une décision modificative ou peuvent être prévus à l'occasion de l'adoption du budget supplémentaire. L'adoption de ces délibérations budgétaires sera suivie d'une

transmission au représentant de l'État en vue du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire et sera accompagnée de l'envoi d'un nouveau flux budgétaire à HELIOS

PROPOSE

- Que l'assemblée adopte le taux maximal de **7.5 %** des dépenses réelles de la section. Ce crédit ne peut être employé que pour faire face à des dépenses en vue desquelles aucune dotation n'est inscrite au budget et ce crédit ne peut être financé par l'emprunt.

Vote : Unanime Pour Contre Abstention - . .

VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2022

Monsieur le maire expose aux membres du Conseil Municipal :

- Qu'il est nécessaire de voter les subventions aux associations communales

PROPOSE

La répartition suivante au compte 65748

65748	Subventions de fonctmt aux ass. & autres personnes de droit privé	8 982,00
	APE	1 430,00
	ADMR	220,00
	Anciens combattants ACPG CATM	187,00
	Chasse	110,00
	Ainés ruraux	693,00
	Feu d'artifice - Foyer rural	320,00
	Foot ball	2 750,00
	Foyer laïc	594,00
	Gym2000	990,00
	Gym2000 subv ainés équilibre mémoire 20€ /personnes 2019	220,00
	SPA	88,00
	Aéromodélisme ACF	110,00
	Tennis de table	770,00
	mjc Audrieu	500,00
	la compagnie des Doudous	

Vote : Unanime Pour Contre 0 Abstention

VOTE DU TAUX DES TAXES

Le Conseil Municipal décide de ne pas changer les taux :

Taxe foncière Bâti : 30.1%

Taxe foncière Non Bâti : 13.38%

Vote : Unanime Pour Contre 0 Abstention

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 17800 COMMUNE

EXPOSE :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Budget Primitif 2022 du budget Commune

PROPOSITION:

Après cet exposé, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de voter le BP 2022 Commune équilibré en Dépenses et Recettes :

Investissement	689 161.46
Fonctionnement	957 918.45

Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2022 Commune

Vote : Unanime 11 Pour 2 Contre 1 Abstention ..

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 178.02 ASSAINISSEMENT

EXPOSE :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Budget Primitif 2022 du budget Assainissement

PROPOSITION:

Après cet exposé, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de voter le BP 2022 Assainissement équilibré en Dépenses et Recettes :

Investissement	136 787.07
Fonctionnement	189 236.43

Le Conseil Municipal le Budget Primitif 2022 Assainissement.

Vote : Unanime Pour Contre 0 Abstention

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 178 03 POLE COMMERCIAL

EXPOSE :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Budget Primitif 2022 du Pôle Commercial.

PROPOSITION:

Après cet exposé, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de voter le BP 2022 Pôle Commercial équilibré en Dépenses et Recettes :

Investissement	83 379.30
Fonctionnement	30 650.00

Le Conseil Municipal le Budget Primitif 2021 du Pôle Commercial.

Vote : Unanime Pour Contre Abstention - ..

DEMANDE D'AIDE

Monsieur le maire expose aux membres du Conseil Municipal :

- qu'une demande d'aide nous est parvenue par le biais du centre social de Bretteville l'Orgueilleuse
- Il s'agit d'aider une famille à régler ses dépenses « énergie ».

L'aide sollicitée est de 200 € pour la Commune de Fontenay le Pesnel, sachant que le Conseil Départemental, le chèque énergie et le secours catholique participent également.

Vote : Unanime Pour Contre 0 Abstention

La Séance est levée à 23 h30